

La question de la scolarisation dans les établissements spécialisés en France : 1975-2009

Catherine DORISON
Laboratoire EMA
Université de Cergy-Pontoise

Résumé : En France, les jeunes en situation de handicap peuvent être scolarisés en milieu ordinaire ou orientés vers des établissements spécialisés. La place de l'enseignement scolaire dans les établissements spécialisés s'est profondément transformée à partir de 1975 : de nouvelles réglementations ont permis la prise en charge par l'Éducation nationale des missions d'enseignement, soit par des contrats soit par l'affectation d'enseignants. Ainsi a été amorcé le dépassement du clivage historique entre les deux secteurs. Les décrets qui font suite à la loi de 2005, renforcent les conditions d'un partenariat. Le développement de la demande de scolarisation à l'intérieur des établissements a été et demeure étroitement lié à l'augmentation de la scolarisation en milieu ordinaire de jeunes handicapés ainsi qu'à l'allongement général des scolarités.

Mots-clés : Enfants handicapés - Enseignants spécialisés - Établissements médicaux-sociaux - Établissements spécialisés - Loi de 1975 - Partenariat - Scolarisation.

The question of the schooling in the specialized establishments, in France: 1975-2009

Summary: In France, young people with disabilities can be educated in mainstream or directed to specialized institutions. The status of schooling in specialized establishments has changed considerably since 1975: new regulations have enabled the Department of Education to take charge either through contracts or through attribution of teachers. This has led to a beginning of the attenuation of the historical cleavage between both sectors. The decrees resulting from the 2005 law strengthen the conditions for a partnership. The development of the demand for schooling inside establishments has been and remains closely linked to the increase of mainstream schooling of young disabled people and the general lengthening of schooling.

Keywords: 1975 Act - Disabled children - Medical-social institutions - Partnership - Specialized institutions - Schooling - Special education teachers.

EN matière d'éducation et de scolarisation des jeunes en situation de handicap, le choix français est celui d'un système mixte. Un jeune en situation de handicap peut être soit scolarisé dans un établissement ordinaire, dans une classe banale ou dans une classe spéciale, soit orienté dans un établissement spécialisé. La question de la scolarisation des enfants handicapés, dont l'impact sur